NOUVELLE SÉRIE (21e année N° 84) MARS 1948

ARCHIVES

DU DIOCÈSE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. BIOGRAPHIES : Martyrs vendéens. Joseph Lequimener (fin), P. BOUTIN. — Le Bienheureux Jacques-Augustin Robert de Lézardière (à suivre), Abbé Charles GRELIER.

II. MELANGES : Pages d'Histoire Religieuse Noirmoutrine (fin), Ferdinand GUILLET. — Le Séminaire de Luçon et la Compagnie de Jésus (à suivre), Ad. POIRIER.

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU

1948

Abonnement aux ARCHIVES

Le prix de l'abonnement de 1946 était de 85 fr.
Le prix de l'abonnement de 1947 était également de 85 fr.
En 1948 il a été élevé à 120 fr, et il est payable d'avance.
Le numéro ..... 35 fr.
Prière à tous nos abonnés de bien vouloir se mettre en règle.
A envoyer à M. le Chanoine Coutand, administrateur, 5, rue de l'Ancienne-Brasserie, à Luçon, C. C. Nantes 608.32.

REDACTION

Pour tous ce qui concerne la rédaction, s'adresser à : M. le chanoine Poirier, professeur aux Facultés Catholiques de l'Ouest, 3, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).

Le présent numéro contient la suite des *Biographies* interrompues depuis 1942. Avec celle du Bx de Lézardière s'achèvera le second et dernier volume de cette série.

Quand elle aura pris fin nous reprendrons la publication de la *Chronique* de *Saint-Médard*, à partir du 46e fascicule.

On cherche à se procurer les toms I. et VIII des *Chroniques paroissiales* de l'abbé Aillery ; les *Annuaires de la Société d'Emulation de la Vendée* 1855, 1881, 1904, 1907, 1908, 1909, 1923 ; les années 1891, 1892, 1893, 1896; 1904, 1908 et 1912 de la *Revue du Bas-Poitou, le Pouillé du diocèse de Luçon* de l'abbé Aillery, *et les cartulaires du Bas-Poitou* de Marchegay. Faire offre à M. le chanoine Poirier, 3, rue Rabelais, Angers.

subir cette nouvelle épreuve, qui était en même temps une véritable humiliation. Par de tels moyens on cherchait à les amoindrir, en leur enlevant jusqu'au prestige que conférait ce vêtement d'honneur, toujours entouré d'un religieux respect.

Le Département s'emblait s'ingénier d'ailleurs à les faire souffrir de toutes manières. Dans leur nouvelle prison, la séquestration était si sévère qu'ils ne pouvaient plus avoir de communications avec la ville et les membres de leur famille.

A cela s'ajoutèrent les rigueurs de l'hiver dans des appartements froids et plus ou moins clos. On peut se demander, en effet, si l'administration consentit à faire la dépense d'un chauffage quelconque, en faveur de prisonniers qui, à ses yeux, ne méritaient que le mépris. Le fait est que le médecin Laënnec avait déclaré, dès le début, l'installation de ce service et que rien ne prouve qu'il ait été fait droit à sa requête.

VI

MORT DE M. LEQUIMENER

Souffrant ainsi et dans son corps et dans son âme, l'ancien curé de St-André vit peu à peu ses forces diminuer et tout son être s'acheminer lentement vers la fin de son existence. Rien n'abat les vieillards comme les grandes émotions. Or, nous l'avons dit, M. Lequimener avait 63 ans et, peut-être, au poids de l'âge devons-nous ajouter celui des infirmités. En tout cas, il est certain qu'il ne put tenir à un régime qui brisait son corps et accablait son âme, en attaquant ce qui faisait ici-bas l'objet de ses plus chères affections : l'Eglise, le sacerdoce et la religion !

---

l'exercice public des fonctions ecclésiastiques. Un membre ayant demandé que, par un paragraphe additionnel, on étendît cette disposition aux détenus, le conseil passa à l'ordre du jour. « Considérant, dit-il, que cette question n'en est pas une, les *prêtres* insermentés, n'ayant aucune fonction à remplir, ne peuvent avoir le droit de porter un habit qui leur est absolument inutile ». (Lallié, *Les Noyades de Nantes*, p. 130).

Quelle fut la nature de la dernière maladie ? combien de temps dura-t-elle ? et quels exemples d'édification donna-t-il à ses confrères ? Tous ces détails nous échappent ; et pourtant quel intérêt ils auraient eu pour nous !

Entouré de prêtres, fidèles comme lui à leur conscience, le moribond ne manqua pas assurément de recevoir leurs pieuses exhortations et aussi de faire à l'un d'eux sa confession préparatoire au jugement suprême. Bien que relatés nulle part, ces faits doivent être regardés comme certains.

La dernière heure pour M. Lequimener sonna le 15 décembre 1792. Ce jour là, la mort le délivra de tous ses maux, pour le mettre en possession de tous les biens. C'est *pour délit de refus de serment, dans la prison des Carmélites, sous le coup par conséquent de la persécution,* qu'il rendit son âme à Dieu, après trois grands mois de sévère réclusion, précédés de plusieurs autres mois d'internement dans la ville de Nantes (1).

La raison de sa détention et de toutes les souffrances qui s'ensuivirent, y compris l'épreuve de sa mort, n'était autre, en effet, que celle indiquée ci-dessus. Par la prestation du serment constitutionnel, opposé aux lois de l'Eglise, il se fût épargné toute cette suite de peines corporelles et spirituelles. Même aux derniers jours de son existence, cet acte d'apostasie lui eût procuré *l'octroi d'une entière liberté.* Un témoignage triste mais indéniable peut être invoqué à l'appui de cette assertion. Parmi les ecclésiastiques nombreux, qui encombraient les prisons de Nantes, quelques-uns eurent la faiblesse de fléchir sous l'épreuve, en demandant à signer la formule sermentaire que jusqu'alors ils avaient repoussée. Leur proposition fut aussitôt acceptée et le Registre de la Permanence de la Municipalité de Nantes contient, à la date des 18 et 21 septembre 1792, quelques prestations de serment suivies immédiatement d'une ordonnance de mise en liberté (2).

---

(1) Lallié, *Le dioc. de Nantes pendant la Révol.* II, 237.
(2) Lallié, *Dioc. de Nantes pendant la Révol.* I, 337-338.

On le voit, M. Lequimener n'avait qu'à imiter ces prêtres parjures pour voir s'ouvrir devant lui les portes de la prison. Mais ce courageux ministre du Christ Jésus mettait la fidélité à Dieu et l'obéissance à la Sainte Eglise bien au-dessus de toutes les souffrances et de tous les sacrifices ; c'est pourquoi il préféra mourir dans la gêole révolutionnaire plutôt que de souiller son âme par une telle lâcheté.

L'acte de décès du curé de St-André se trouve sur les Registres de la municipalité. On y lit :

« Le quinze décembre mil sept cent quatre-vingt douze, premier de la République, nous, officier public de la section de St-Pierre, soussigné, sur la déclaration de Jean Moville, concierge de la maison de détention des *prêtres non assermentés* de cette commune, sise vis à vis le *Château*, sommes transporté dans la dite maison où nous nous sommes *rendu compte* (2 mots passés) du décès de Joseph Lequimener, natif de la paroisse de Mesquer, district de Guerrande, ci-devant curé de Treize-Voix, district de Clisson, mort ce matin, âgé de soixante-six ans. Témoins majeurs qui signent avec le déclarant : Marguerite Delaveaut, avoué, place du Bouffai et Martin Gombaud, aubergiste, demeurant place St-Pierre. Kirouard, officier public (1). »

Pas d'autres signatures. En marge, on lit :

« Joseph Lequimener, prêtre. »

Cet acte de décès appelle plusieurs observations. La mort, *dans la prison*, de ce généreux confesseur de la foi, s'y trouve indiquée en toutes lettres et sans la moindre équivoque. Son titre de *prêtre* est inscrit en marge et sa qualité *d'insermenté* mentionnée dans l'acte même. On ne saurait donc avoir aucun doute sur sa situation au point de vue de la *Constitution civile du clergé*. La maison où il est décédé est dite, en effet, « *maison de détention des prêtres non assermentés.* » Les témoignages sont donc complets pour appuyer le fait de sa mort *pro fide*.

Relevons quelques autres détails qui montrent le sans gêne avec lequel les officiers publics du temps rédi-

(1) Reg. de St-Pierre, 15 décembre 1792 (arch. du greffe).

geaient les actes de l'Etat civil. Deux mots, qui se devinent, il est vrai, ont été omis par négligence dans le corps de l'acte, et d'autre part l'âge attribué au défunt n'est pas son âge véritable. Il y est dit âgé de 66 ans ; il n'en avait, en réalité, que 63.

VII

M. LEQUIMENER EST VÉRITABLEMENT MARTYR PRO FIDE

Nous ne reviendrons pas sur les preuves, qui viennent d'être données, de la seule cause qui motiva l'arrestation, la détention et la mort de M. Lequimener. Ces preuves sont indéniables.

Du côté de la victime, rien ne manque pour constituer le véritable martyre. La mort de ce bon prêtre fut réellement une mort *pour la foi*. Jusqu'à la fin, il persévéra dans la fidélité au Christ et à l'Eglise, fidélité qu'il avait affirmée en 1791 par son refus de serment. Depuis surtout son arrestation, sa vie fut une confession de foi perpétuelle. En adhérant à la loi du serment, il pouvait, ainsi que nous l'avons dit, s'arracher aux étreintes de la persécution. Ne le voulant pas et se soumettant à toutes les privations d'une dure réclusion, que faisait-il ? sinon confesser le Christ par la patience, la résignation et l'acceptation des souffrances, qui étaient devenues son pain quotidien et au terme desquelles, à bref délai, il entrevoyait la mort. De sa persévérance dans ces sentiments jusqu'à son dernier soupir, la preuve se trouve dans l'acte de décès donné ci-dessus, où il est qualifié *d'insermenté*. A cette dernière heure de sa vie, c'est un *insermenté* qu'avait vu en lui les agents révolutionnaires chargés de sa personne. Sur ce point important nous ne saurions avoir de meilleurs témoins. La démonstration de sa fidélité jusque dans la mort est donc à l'abri de toute négation.

En même temps que ressort admirablement, dans ce prêtre, le caractère de victime *pro fide*, éclate aussi, avec non moins d'évidence, chez les persécuteurs, le *motif impulsif d'impiété*. Ce motif était la haine de la religion dans la personne de ses ministres restés fidèles.

Le seul examen des lois et des mesures prises contre

le clergé, le prouve surabondamment Tout ce que la Révolution avait décrété relativement à l'élection des curés par le peuple, sans l'intervention des évêques, et des évêques sans l'intervention du Pape, — à l'intrusion des prêtres jureurs —, à la spoliation des églises et des couvents — au libre usage de nos temples pour des assemblées et cérémonies profanes, — et jusqu'à ses réformes, en apparence purement politiques, comme le changement du calendrier, l'institution de fêtes républicaines, avait pour but de combattre l'Eglise et de la faire disparaître du sol de la France. C'est un fait constant ; et l'un de nos meilleurs historiens vendéen, M. Edmond Biré, qui avait particulièrement étudié l'histoire de la Révolution, a pu dire d'elle en toute vérité : « Son œuvre *capitale* fut de chasser et de tuer les prêtres, de profaner et de fermer les églises, d'arracher à l'âme de la France sa foi en J.-C. (1).

Cet esprit, ou plutôt cet état d'hostilité, contre l'Eglise, les diverses assemblées nationales le propageaient par toutes sortes de moyens dans la France entière.

Le 31 août 1792, Tallien disait à l'assemblée législative :

« Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs ; il sont enfermés dans une maison particulière et, sous peu de jours, le sol de la liberté sera purgé de leur présence. »

Dans ses séances publiques, la commune expliquait clairement l'ambiguité de cette dernière phrase. « La salle, dit Morellet (2), retentissait des clameurs les plus sanguinaires contre les prêtres. Les frénétiques, dont les tribunes étaient remplies, y chantaient, avec la permission du président, des couplets de cannibales, dans lesquels il était question de massacrer sans retard les prêtres, qu'on y disait *rassasiés de crimes* et de les ensevelir *sous leurs autels ensanglantés*. Celle des chansons, où de tels sentiments étaient exprimés avec une plus atroce énergie était applaudie avec fureur. On la

(1) Cité par l'abbé A. Baraud, *Le clergé vendéen victime de la Révol.* I, 9.

(2) Mélanges de littérature et de philosophie du XVIII[e] siècle. Paris 1818, T. 3.

faisait répéter. Les femmes des tribunes en trépignaient d'une joie féroce et leurs voix criardes s'élevaient aux refrains. La commune décida que cette chanson serait imprimée à ses frais et envoyée avec beaucoup d'autres semblables dans les départements : moyen puissant et terrible de nourrir et d'exalter les sentiments qu'on voulait inspirer au peuple » (1).

Tel était l'esprit de la Révolution dans ses lois, dans ses actes, chez tous ses sectateurs. Tel était, par suite, celui qui guida le Directoire dans les mesures qu'il prit vis à vis des prêtres insermentés et notamment vis à vis de M. Lequimener, à partir de juin 1792. Tel était pareillement celui qui animait les gardiens de prisons où fut détenu ce courageux ministre du Christ. A ces affirmations aucune négation sérieuse ne saurait être opposée.

Concluons donc que, de quelque côté qu'on l'envisage, la mort du curé de St-André présente tous les caractères d'un vrai martyre.

Ajoutons que les circonstances et le genre de cette mort, bien que survenue sans effusion de sang, n'enlèvent rien au titre et à l'honneur de martyr auxquels a droit notre cher détenu.

La coutume de l'Eglise, sur ce point, est clairement et sagement déterminée.

Pour cette gloire insigne, il n'est pas nécessaire que le persécuté ait répandu son sang à la suite de coups et de blessures.

Après avoir dit, dans son traité *De servorum Dei beatificatione*, que la gloire du martyre appartient en propre à ceux qui étaient mis à mort pour la foi, Benoît XIV ajoute qu' « il faut en dire autant de ceux qui, à la suite de souffrances supportées jusqu'à la mort, expirent dans les prisons ou en exil (2). » Et, à l'appui de ce sen-

---

(1) Guillon, *les Martyrs de la foi pendant la Révolution.* I, 167-8.

(2) « Idem dicendum de iis qui, ex ærumnis usque ad mortem continuatis in carcere vel in exilio mortui sunt ». *De serv. beatif.* lib. 3, cap. 12, n° 9.

Et, à l'appui de ce sentiment, il cite celui de St Thomas (1) et la coutume de l'Eglise.

« Deux conditions, dit encore Benoît XIV, doivent se rencontrer dans le persécuteur pour qu'il y ait un véritable martyre ; la première : qu'il donne physiquement la mort ou *fasse un acte qui soit réellement cause de mort* et la deuxième que, dans l'un ou l'autre cas, il agisse par un motif de haine pour la foi ou pour un autre motif se rattachant à la foi (2) ».

Or, ces deux conditions se trouvent réalisées dans le cas de M. Lequimener. C'est réellement, nous l'avons dit, la haine du prêtre insermenté qui fut la cause de son incarcération, ainsi que des souffrances et des privations sans nombre qui déterminèrent sa mort. Son seul crime était son refus de serment. Ces faits sont notoires.

VIII

BIBLIOGRAPHIE

Imprimés :

Lallié, *le Diocèse de Nantes pendant la Révol.* 2 vol. in 8° (Les 2 volumes).

Lalliée, *Les Noyades de Nantes — Le district de Machecoul.*

Abbé Baraud, *Le Clergé vendéen victime de la Révol.* T. 1. p. 268.

Chroniques paroiss. du diocèse de Luçon, VIII, 683.

L'abbé Teillet, *Le livre d'or de la Vendée.* Voir *Semaine. cathol. du dioc. de Luçon* (1910), p. 728.

Pontdevie et Bourloton, *Le Clergé de la Vendée pendant la Révol.* dans la *Revue du Bas-Poitou* (1911) p. 144.

---

(1) « Nec martyrium proprie dicitur pro solâ tolerantiâ carceris vel exilii, vel rapinæ divitiarum, *nisi forte secundum quod ex his sequitur mors* ». Thom. 2ª 2ae q. 124, art. 4, ad 3. — Cf. Benoît XIV, ibid, n° 1.

(2) « Duo in persecutore requirantur ad verum martyrium constituendum. Primum, ut mortem naturalem inferat, vel causam mortis necessariam ponat. Alterum, ut id faciat ex odio in fidem vel in aliud ad fidem pertinens ». *De servorum Dei beatif.* Lib. 3, c. 13, art. 1.

Abbé Briand, *Notices sur les confesseurs de la foi dans le dioc. de Nantes, pendant la Révolution* I, 390.

Semaine religieuse de Nantes (1889) p. 569.

Abbé Grégoire, *Etat du diocèse de Nantes en 1790*, p. 134.

Dom Chamard, *Origines et responsabilités de l'insurr. vendéenne.*

Le Moniteur T. X, p. 682 n° 36.

Manuscrits :

Archives dép. de la Loire-Inférieure L.

Arch. municip. de Nantes. *Reg. du cons. de la Cne, aux dates.*

Arch. municip de Nantes. *Permanence,* id.

Archives municip. de Guérande.

Registres paroissiaux de la section de St-Pierre (de Nantes).

Registres paroiss. de Mesquer.

Reg. paroiss. de St-André-Treize-Voies.

A. Bitton *Le clergé vendéen sous la Révol.* msc. à la Bibl. de la Roche-sur-Yon.

Le Bienheureux Jacques-Augustin
ROBERT de LEZARDIERE

diacre et martyr

1768 † 1792

Le Bienheureux Jacques-Augustin ROBERT de LEZARDIERE

diacre et martyr

1768 † 1792 (1)

I

SA FAMILLE. — SA NAISSANCE. — SON BAPTÊME. —

Les gens de Challans, les gens de Soullans qui se rendaient aux offices, le Premier Dimanche de l'Avent, en l'année 1768, apprenaient une nouvelle qui n'avait rien d'extraordinaire, tant les châtelains de la Vérie les avaient, pour ainsi dire, habitués à ce genre d'événement. Evénement annuel, pourrait-on penser, puisque M. et Mme Robert de Lézardière comptaient presque les années de leur mariage par le nombre de leurs enfants.

Celui qui venait au monde, ce 27 novembre 1768, était le 11e ; il ne serait pas le dernier, puisque cinq autres le suivraient en ce noble et religieux foyer, où l'on ignorait tout des calculs égoïstes.

---

(1) Cette biographie de l'abbé J.-A. de Lézardière sera la dernière de la série commencée en 1925. Elle clora — par l'évocation d'une noble figure de martyr officiellement béatifié — la liste de ceux (et de celles) qui ont sacrifié leur vie pour la foi catholique durant la tourmente révolutionnaire et que nous espérons invoquer, un jour, comme lui.

Le texte que nous publions est tiré de *conférences* données, à partir de 1935, au Cercle Catholique de Challans, par M. l'abbé Charles Grelier. C'est ce qui explique le ton de causerie que l'auteur a cru devoir conserver à ces pages. Bien qu'elles aient été destinées à des auditeurs plutôt qu'à des lecteurs, leur forme n'infirme en rien — on s'en rendra compte — l'intérêt et la sûreté de la documentation. Ajoutons que la substance de ses conférences est extraite d'un ouvrage beaucoup plus important et abondamment documenté, dont il faut souhaiter — pour le héros et pour le public vendéen — la publication prochaine.

Selon l'usage des familles chrétiennes, ce 11e enfant fut aussitôt porté à l'église de sa paroisse natale pour y recevoir le baptême.

Le cocher de la Vérie, Joseph Devineau, amena l'une des voitures du château au bas du perron et la sage-femme (peut-être Jeanne Tougeron, femme Amérand) s'y installa confortablement avec le nouveau-né. Puis, on y fit monter une fillette de 9 ans passés, enfant des serviteurs et filleule de M. et Mme Robert de Lézardière : elle s'appelait Marie-Catherine-Félicité Mornet. Elle devait remplacer la marraine. Enfin prit place l'une des nombreuses tantes du nouveau-né : une vieille-fille dont le dévouement se manifestait en toute occasion. C'était Mlle Marquise-Catherine-Lydie Robert de la Salle de Lézardière, plus connue sous le nom de Catherine de la Salle, de sa signature que l'on trouve si souvent à Challans et à Poiroux.

Quant au cocher, il aurait un rôle plus noble que celui de conduire la voiture : il aurait à remplacer le parrain.

On partit vers le « bourg de Challans », passant près de la majestueuse esplanade dont le vaste carré n'a plus aujourd'hui que deux rangées d'ormeaux.

La route de Challans à Soullans n'existait pas : elle ne date que de 1876 ; celle de Challans à Saint-Jean-de-Monts, non plus : elle fut tracée en 1842. Pour atteindre Challans les châtelains et les fermiers de la Vérie empruntaient des chemins qui subsistent, chemins plus ou moins défoncés, puisque la tradition s'est conservée des fagots dont les Robert de Lézardière les faisaient adoucir par endroits.

On atteignait Challans à Haute-Perche, à côté du Bois-du-Breuil. Un carrosse, comme celui du château de la Vérie, ne pouvait entrer dans le bourg que par la rue du Marais, c'est-à-dire la rue actuelle du Couvent des Dames de Chavagnes.

Les fidèles attardés dans l'église virent le baptême. Le curé de Challans, M. Tortereau, l'administra en présence de Demoiselle Catherine de la Salle. Joseph Devineau et Catherine-Félicité Mornet répondirent pour le parrain qui était messire Jacques Guerry, seigneur de Beauregard et de la Goupillère, et pour la marraine,

Marie Osmane du Chaffaud, femme du susdit seigneur et cousine issue de germain avec le nouveau-né. M. et Mme Guerry de Beauregard habitaient la terre des Gâts, dans la paroisse de Dompierre, près de la Roche-sur-Yon. En ce temps là, lorsque la distance ne permettait pas d'avertir aussitôt la naissance les parrain et marraine, on ne reculait point le baptême pour les avoir. On les faisait remplacer.

Quels noms voulez-vous donner à l'enfant, dit M. le Curé Tortereau ? Jacques-Augustin, répondirent le cocher Devineau et la fille Mornet. Jacques était un prénom de famille. Le père et deux frères aînés du Bienheureux le portaient. Quant à Augustin, ce prénom semblait provenir d'une dévotion de la famille au grand évêque d'Hippone, car le 1er décembre 1763, à Challans, au baptême du 8e enfant, une fille, on avait choisi le prénom de Monique.

L'eau sainte coula sur le front de Jacques-Augustin Robert de Lézardière, là même où plusieurs de ses aïeux avaient été baptisés. Il était enfant de Dieu et de l'Eglise. Il serait mieux encore. *Il serait leur témoin, leur martyr.*

Evidemment les quelques personnes attardées dans l'église voyaient ce baptême, commes elles en avaient vu tant d'autres. Cependant, si, à cette heure, les voiles de l'avenir étaient tombés, elles auraient aperçu les anges planer au-dessus du vieux baptistère de Challans, portant les palmes et les couronnes de trois futurs martyrs. (2) Elles auraient vu, le dimanche 17 octobre 1926.

---

(2) Trois futurs martyrs :

1° Le Bx J.-A. Robert de Lézardière.

2° Mre François-Pierre-Alexis Tortereau du Bois, né aux Sables-d'Olonne, le 17 juillet 1717, guillotiné à Saumur, le 8 novembre 1793. Il était l'un des treize enfants de « Maistre Jacques Tortereau, conseillér du roy, et subdélégué de M. l'Intendant du Poitou dans l'élection des Sables, et de demoiselle Jeanne Bouhier ». Prêtre à 24 ans, François Tortereau fut vicaire en sa paroisse natale, N.-D. de Bon Port des Sables-d'Olonne, d'avril 1741 au milieu de 1751. Nommé curé de la Roche-sur-Yon, il y fut du mois d'août 1751 jusqu'au mois de juin 1759.

Le 9 juin 1759 était mort, victime de son dévouement pour

le pape Pie XI descendre à Saint-Pierre de Rome pour vénérer et invoquer ce nouveau-né, inscrit au nombre de ceux qui aimèrent- Dieu et son Eglise, jusqu'à l'effusion du sang :

Dimanche 27 novembre 1768,
Dimanche 17 octobre 1926,

deux journées inoubliables pour l'histoire de Challans et même pour l'Histoire de France, puisque du sacrifice de ces trois martyrs challandais, comme du sacrifice des martyrs vendéens, comme du sacrifice de tous

---

les malades, Jean-Thérèse Olliveau, curé de Challans, dont le pastorat n'avait duré qu'un an. M. François Tortereau fut appelé à le remplacer, et il prit possession le 28 juin 1759, de cette cure de Challans qu'il devait occuper 32 ans, jour pour jour. Ayant refusé le serment à la Constitution Civile du Clergé, il fut contraint de quitter sa paroisse à la Saint-Pierre de 1791, pour la voir gouvernée par un intrus : René-Claude-Michel Borel-Miracle, vicaire d'Apremont. Le 28 octobre 1793, à Yzernay, près Cholet, M. Tortereau fut arrêté avec M. Pierre Hillaire, curé de Bretignolles (Deux-Sèvres) et M. Jean-Charles Durand de la Tudairière, prêtre habitué à Apremont (Vendée). M. Hillaire mourut dans les prisons de Saumur. MM. Tortereau et Durand furent condamnés à mort par la Commission Militaire de Saumur, et exécutés ensemble, sur la place de la Billange. (Voir : Chanoine Paul Boutin. *Deux Prêtres Martyrs*, Luçon 1923).

3° Mlle Catherine de la Salle.

Marquise-Catherine-Lidie, née le 26 février 1727, au château de la Proûtière, paroisse de Poiroux ; ondoyée le 27 février, en la chapelle de ce château ; supplément des cérémonies, en l'église de Poiroux, le 15 juin 1728 ; fille de « haut epuissant seigneur messire Claude-Gillebert-Robert de la Salle Lézardière et de dame Catherine françoise bouhier de la Vérie ». Bénédictine au monastère Sainte-Croix, des Sables-d'Olonne, le 25 juin 1785, massacrée à Belleville-sur-Vie (Vendée) avec trois de ses sœurs, dont deux étaient Bénédictines et l'une était pensionnaire en ce monastère. Ce massacre eut lieu, en 1794, probablement le 19 juillet.

Les Demoiselles Robert de Lézardière furent inhumées au cimetière de Belleville, près de la croix, par une humble fille, appelée Marie Lourdais (Voir. Archives du Diocèse de Luçon, Chroniques Paroissiales. Tome VI[e], p. 640-641. N° du 30 décembre 1905).

les martyrs de la Révolutions, devaient sortir le Concordat de 1801 et naître le magnifique renouveau catholique dont nous sommes les heureux bénéficiaires (1).

Mais avant d'entrer dans les détails de l'histoire du bienheureux Jacques-Augustin Robert de Lézardière, ne convient-il pas de retracer brièvement sa courte vie ?

Il nait à Challans, au château de la Vérie, en 1768, le 27 novembre qui, cette année, est le 1er dimanche de l'Avent. Il est fils de Louis-Jacques-Gilbert Robert, baron de Lézardière et de Poiroux, ancien capitaine au Régiment de Dauphin-Infanterie, et de Marie-Jeanne-Charlotte Babaud de la Chaussade.

Le jour même de sa naissance, il est baptisé dans l'ancienne église de Challans, par le curé de la paroisse, François Tortereau du Bois.

Il habite le château de la Vérie, jusqu'aux Premier de l'An 1774. Sa grand'mère paternelle, Mme Robert de Lézardière, née Bouhier de la Vérie, habitait le château de la Proutière, en la paroisse de Poiroux, près de Talmont. A sa mort, fin de 1773, la famille se décide à quitter Challans pour Poiroux. Jacques-Augustin vient donc habiter ce château de la Proutière, destiné à disparaître si tragiquement au début de la Révolution.

---

(1) C'est donc avec raison qu'en 1934, M. l'abbé Paul Gourraud et les autres fondateurs du cercle catholique de Challans ont choisi pour patron le martyr né en cette paroisse. Un saint local ! M. l'abbé Basile Clénet, curé-doyen de Challans de 1870 à 1878, avait agi de même, en donnant saint Symphorien d'Autun comme protecteur au patronage de Belle-Croix qu'il avait fondé, l'un des premiers patronages de Vendée ; saint Symphorien, l'un des premiers martyrs de sang français, saint Symphorien si honoré, si invoqué à Challans, pendant les trois siècles qui précédèrent la Révolution.

Le choix du bienheureux de Lézardière et de saint Symphorien comme patrons l'un du cercle, l'autre du patronage, convenait non seulement parce que l'un est né à Challans et que l'autre y est vénéré, mais aussi parce qu'ils doivent être, en vertu de leur Foi, en vertu de leur respect pour les droits de l'Eglise, des modèles dont les catholiques auront à s'inspirer, tant dans la vie privée que dans la vie publique.

A une date inconnue des historiens, Jacques-Augustin se sent appelé au sacerdoce. Il entre, à Paris, au Séminaire Saint-Sulpice.

Elève de cette illustre maison, il se prépare aux Saints Ordres, sous la haute direction de M. Emery, supérieur de la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, M. Emery que la Divine Providence réserve pour un rôle de premier plan, dans le rétablissement du culte.

L'abbé Robert de Lézardière avance normalement vers la prêtrise, mais lorsqu'il reçoit le Diaconat, la Révolution est déjà maîtresse en France, depuis le 14 juillet 1789. Aux vacances de 1792, il partage son temps entre deux localités de la banlieue parisienne : Choisy-le-Roi, où sa famille, déjà traquée, est venue se faire oublier ; et Issy-sur-Seine où le Séminaire Saint-Sulpice possède une maison de campagne. Il vient ce la communauté d'Issy-sur-Seine passer, avec ses condisciples, la fête de l'Assomption. Les révolutionnaires qui, le 10 août, ont renversé la monarchie, envahissent la communauté et arrêtent les condisciples de l'abbé de Lézardière. Celui-ci se promenait dans une partie éloignée du jardin. A la nouvelle de l'arrestation de ses amis, vite, il sort, rejoint ses confrères pour en partager l'épreuve.

Conduit, avec eux, à Paris, il est enfermé dans le Couvent des Carmes, rue de Vaugirard, transformé en prison. Trois évêques, des prêtres, un frère des écoles chrétiennes, y sont entassés. Le dimanche 2 septembre, dans la soirée, la populace envahit le couvent. Jacques-Augustin Robert de Lézardière voit massacrer Mgr du Lau, archevêque d'Arles. Aussitot, il découvre sa poitrine ; il se présente à ses bourreaux improvisés. Il tombe glorieusement, empourprant de son jeune sang le vieux couvent où réside aujourd'hui l'Institut Catholique de Paris.

De même qu'il s'était offert à la prison, il s'était offert à l'immolation... Son âme allait rejoindre celles des Etienne, des Laurent et des Vincent, les grands diacres dont il avait suivi l'exemple jusqu'au martyre.

Le Bx de Lézardière appartient à la Vendée, par sa naissance, et par sa famille.

Etienne-du-Bois. Trois ans plus tard, il fut envoyé dans l'île, qu'il quitta, en août 1849, pour devenir curé-archiprêtre de Napoléon-Vendée. Dès son arrivée à Barbâtre, le curé entreprit la restauration complète de l'église.

La chose n'alla pas sans difficultés ; il y eut même, au début, des oppositions tenaces (1). Malgré tout, l'œuvre, poursuivie avec non moins de ténacité, était presque achevée en 1846. Les murs de l'ancienne église furent exhaussés d'un mètre, et l'on refit à neuf la charpente et la toiture.

L'église bâtie, il fallait la meubler. Les vieux bancs, tout vermoulus, avaient été emportés par les paroissiens, leurs propriétaires. La fabrique décida qu'ils seraient tous renouvelés, au risque de décevoir les anciens possesseurs (2).

En 1849, — le 3e dimanche de carême — eut lieu la cérémonie d'érection d'un chemin de Croix (3).

Restait à faire l'acquisition d'une cloche. Ce fut l'œuvre du successeur de M. Huvelin, M. Villain, qui fut nommé à Barbâtre, le 11 août 1849 (4).

---

(1) « Cette restauration se fit à l'aide d'une souscription à laquelle voulurent prendre part la majeure partie des habitants. Pourtant un ancien conseiller de fabrique — à l'instigation du maire de Noirmoutier, maire également de Barbâtre qui était alors simple section communale — avait formé un parti qui ne cessa, durant quelques mois, de susciter des obstacles ».

(2) En 1847, à l'occasion de la construction d'une route, destinée à remplacer la rue étroite qui traversait le bourg, l'administration des Ponts et chaussées recourut à des mesures qui suscitèrent maintes réclamations. Une partie importante du jardin de la cure fut expropriée, malgré l'opposition de la fabrique.

(3) Le chemin de croix avait été érigé, le 25 mars 1841, par M. Pérocheau, avec autorisation de Mgr Soyer. L'église une fois restaurée, il fallut procéder à une nouvelle érection.

(4) Louis Villain, né, le 11 septembre 1816, à Saint-Gervais, ordonné prêtre le 18 décembre 1841, avait été vicaire à Saint-Hilaire-de-Loulay (1841-1846), puis curé de la Merlatière (19 avril 1846).

Il lança une souscription qui fut d'autant mieux accueillie que les Barbatrins se trouvaient pour lors en bonne situation financière (1). Le 27 décembre 1855, eut lieu la cérémonie solennelle. La cloche fut bénite par M. Thomazeau, curé de Noirmoutier, spécialement délégué par Mgr Baillès. Le R. P. Esnard, missionnaire de la Compagnie de Marie et tout le clergé de l'île assistaient à la fête. La cloche reçut les noms de *Nicolas* et de *Marie conçue sans péché* ; elle eut pour parrain M. Jules Mainguet et pour marraine Mlle Esther Mainguet.

En 1857 les habitants de Barbâtre eurent la joie de voir arriver un vicaire, que M. Villain sollicitait depuis deux ans de l'administration diocésaine, et dont ils étaient privés depuis 1840 (2). Il se nommait M. Sochet. Deux ans plus tard, il fut remplacé par M. Besagny, qui resta également deux ans à Barbâtre et auquel succéda M. Tavernier (1861-1863). Vint ensuite M. Sestre qui fit dans la paroisse un plus long séjour (1863-1868).

Le 1er août 1867 mourut M. Villain (3). Il eut pour suc-

---

(1) En 1854 un vaste endiguement fut fait, au compte et sous la direction de M. Lerou d'Airole, propriétaire d'un lais de mer considérable. Cette entreprise laissa beaucoup d'argent à Barbâtre.

(2) Le dernier en date avait été M. Jacobsen (1837-1840). Ses prédécesseurs étaient MM. Rabaud (1816-1826) ; Pinsclou (1826-1831) ; Besson (1831-1834) et Burgaud (1834-1837).

En 1858, les Barbatrins eurent une autre satisfaction : l'érection de leur section communale en commune autonome (décret du 21 mai). Ils se trouvaient ainsi libérés du joug de Noirmoutier. En 1856, sur leur réclamation, le conseil municipal de Noirmoutier avait fini par les autoriser à venir prendre possession de leur vieille horloge, enlevée de Barbâtre en 1793 et placée dans le clocher de St-Philbert ; mais la fabrique refusa de prendre à sa charge les frais de transport et de réparations. Plus tard (1874) l'horloge fut donnée à l'Epine.

(3) « En 1868 fut mise en place, au cimetière, la tombe que les habitants de Barbâtre avaient élevée par souscription à la mémoire de leur ancien curé. Cette tombe avait coûté 222 francs ».

cesseur M. Eugène Souchet, précédemment curé de Grues (1). M. Souchet ne demeura pas longtemps à Barbâtre — trois ans à peine — mais c'est à lui que l'on doit les vitraux qui ornent actuellement l'église. Ils ont été posés en 1869. Œuvre de M. Reby, peintre-verrier de Nantes, ces vitraux sont au nombre de huit. Ils représentent : N.-D. du Sacré-Cœur ; St Joseph ; St Clément, patron des marins ; St Sébastien, patron secondaire de Barbâtre ; St Philbert, patron de Noirmoutier ; St Isidore, laboureur, Ste Philomène et Ste Germaine Cousin (2).

A M. Souchet succéda M. Charles Rainteau. Originaire de Luçon (3), il avait d'abord été professeur au Petit Séminaire des Sables (1856), puis vicaire à la Garnache (1858) ; ensuite curé du Sableau (avril 1860) et de Thiré (août 1865). Il arriva à Barbâtre, le 28 août 1870, en pleine guerre franco-allemande, ou plutôt en pleine défaite. Il eut à consoler les épouses et les mères, alarmées sur le sort des cent jeunes gens qui avaient quitté leurs familles pour rejoindre les armées. Le 21 novembre, « après une messe pour la France, il monta en chaire et proposa à ses paroissiens de faire tous ensemble le vœu d'ériger après la guerre, dans l'église de Barbâtre, une statue à la Vierge, secours des chrétiens ». En moins de 8 jours, plus de 200 familles s'étaient fait inscrire à la liste de souscription.

C'est en 1872 que le vœu s'accomplit. La chapelle de

---

(1) Né à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 25 mars 1833 ; ordonné prêtre, le 22 décembre 1855, il avait téé vicaire à St-Michel-en-l'Herm (1855), puis aumônier des Ursulines de Jésus à Napoléon-Vendée (1862) avant d'être nommé à Grues (1864). Il quitta Barbâtre pour aller à St-Hilaire-de-Talmont (août 1870). Il mourut le 21 juin 1891.

(2) « Chaque vitrail y compris les frais de transport, dépose et de grillage coûta 175 francs ; les ferrures et les châssis revinrent à 76 fr. 40. La dépense totale fut 2.011 fr. 40. Heureux temps ! »

(3) Il y était né le 17 décembre 1833 ; il fut ordonné prêtre, le 19 décembre 1857.

la Vierge fut restaurée (1) ; la statue, offerte en 1871, y fut placée avec honneur et reçut les hommages d'une population reconnaissante.

En 1874 — le 20 janvier, en la fête de S. Sébastien — fut placée et bénite la première pierre du nouveau chœur de l'église. Le 23 août suivant l'œuvre était achevée (2) et la bénédiction fut faite par M. Rainteau, délégué par Mgr Colet.

Le 20 août 1875, la population de Barbâtre accueillit avec ferveur le nouvel évêque de Luçon — Mgr Le Coq — qui se rendait à Noirmoutier pour une bénédiction de cloches. On lui fit bénir en passant la *Croix-Blanche*, récemment restaurée ; cinq arcs de triomphe avaient été dressés dans la rue de l'église. Heureux prélude de la mission qui fut prêchée, en octobre, par les RR. PP. David et Papin, missionnaires de Chavagnes. Les exercices en furent suivis avec une remarquable assiduité et couronnés par une communion de 950 personnes, dont 370 hommes. Le soir de la Toussaint une croix fut plantée — au lieu dit la *Croix-Rouge* — à la place de l'ancienne qui tombait de vétusté.

Une troisième croix — la *Croix-Verte* — qui a donné son nom au quartier qu'elle domine et qui fut rétablie par les soins des habitants de la Fosse, fut bénite, le 27 décembre 1876, par M. Colonnier, qui venait de remplacer M. Rainteau, nommé curé de Sainte-Cécile (3).

Le nouveau curé était un Luçonnais comme son prédécesseur ; il était né dans la ville épiscopale, le 1er juin 1819, et y avait été ordonné prêtre, le 21 décembre

---

(1) « Le travail fut exécuté par MM. Quenouille, père et fils, plâtriers à Challans, pour la somme de 400 francs ».

(2) La reconstruction, commencée le 29 décembre 1873, se fit avec le concours de la commune (2.000 fr.), de la fabrique (3.000 fr.) et de l'Etat (1.000 fr.) et avec l'aide d'une souscription des habitants (1.000 fr.). Le plan avait été dressé par M. Clair, architecte départemental ; la direction et l'exécution des travaux avaient été confiés à MM. Vital, frères, entrepreneurs à Nantes ».

(3) Le 1er janvier 1876. Le 24 janvier 1886, il devint curé-doyen de Sainte-Hermine, le 17 juin 1898, chanoine titulaire. Il mourut, à Luçon, le 17 novembre 1899.

1844. Après quatre ans de vicariat aux Essarts, il avait été, durant 18 ans, curé de Saint-Mathurin. Il ne devait rester que deux ans à Barbâtre (1). Son successeur — M. GUYONNET — y séjourna moins longtemps encore, six mois à peine (2).

Vint ensuite M. Hippolyte AUGEREAU, précedemment curé du Tallud-Sainte-Gemme (3). Son ministère à Barbâtre dura cinq ans (du 4 décembre 1878 au 27 septembre 1883) (4).

C'est à lui que l'on doit la création de l'école chrétienne de filles (5). Il est juste d'ajouter qu'il fut puissamment aidé dans cette bonne œuvre par la famille Mainguet (6). Dès 1873, M. Laurent Mainguet offrait,

---

(1) Il fut nommé curé des Landes-Genusson (le 1er juillet 1878), où il se retira en octobre 1897 et mourut le 29 janvier 1900. C'est lui qui, en septembre 1877, bénit le calvaire situé entre la route du Gois et le village du Bois-Gaudin.

(2) Nommé curé de St-Hilaire-le-Vouhis, le 1er décembre 1878, puis de la Chaize-le-Vicomte (le 23 avril 1882), il fut ensuite aumônier de l'asile départemental des aliénés.

(3) Il était né à la Bruffière, le 3 mars 1841. Ordonné prêtre en 1865 (15 janvier), il fut vicaire à l'Ile-d'Elle, à la Boissière-de-Montaigu (1865), aux Herbiers (1873) ; puis curé du Tallud, le 6 août 1876.

(4) De 1868 à 1879, Barbâtre eut comme vicaires : MM. Rocheteau, Poiraud ; Barbeau (cf. *Chronique de Saint-Médard*, p. 676 et suiv.) ; Febvre, Sellier, Savin et Arcelin.

(5) En 1871, Mlle Marie Laurent, institutrice brevetée et domiciliée à Barbâtre, avait ouvert une école de filles dans la maison de son père.

(6) Sur l'école de garçons — de 1833 à 1846 — voici quelques renseignements intéresants : « En 1833, le conseil municipal de Noirmoutier inscrit au budget 800 francs pour deux maîtres, dont un à Barbâtre. En 1834, la rétribution scolaire est fixée, pour les enfants de Barbâtre, à 1 fr. 50. Le traitement de l'instituteur était de 300 francs, à charge de fournir à ses frais, plumes, encre et papier aux 20 élèves ; que, sur la désignation du maire, il doit recevoir gratis. En 1835 — d'après les registres — l'instituteur de Barbâtre est M. Drié. En 1837 une attribution de 100 francs est maintenue à l'instituteur ».

gratuitement pour 26 ans, une maison située en face de l'église — et de la place — pour y installer des religieuses. Le conseil municipal accepta l'offre, mais en 1875, le projet fut momentanément abandonné. Du reste, en 1878, les religieuses de Mormaison furent chargées de l'école communale. En 1880 — prévoyant certaines tracasseries administratives — la Congrégation accepta de construire à ses frais, sur l'emplacement de la maison Mainguet, l'école libre actuelle.

M. Augereau fut remplacé en 1883, par M. Félix Banchereau (1), qui administra la paroisse jusqu'en février 1888 (2). Il eut pour successeur, M. Adolphe Michaud, originaire de Dompierre (3). Il compléta l'œuvre de ses prédécesseurs par la restauration du presbytère, en 1891 (4). En 1892, il fit donner — par les RR. PP. Boileau et Barret (missionnaires de Chavagnes) — une mission parroissiale qui obtint d'excellents résultats (5).

Le lundi de Noël — jour de la clôture — un calvaire fut érigé à 1.500 mètres du bourg, sur la route de la Gué-

---

(1) Fut plus tard curé de Nesmy et mourut, à la Verrie, le 14 juillet 1813, dans sa 71e année.

(2) Il bénit — le 17 mai 1887 — la *Croix-Mainguet*, située dans la plaine (côté Nord du bourg) relevée depuis peu par M. et Mme Laurent Mainguet. En juin, il paya 678 fr. pour réparation et peinture du tillage de l'église.

(3) Il y était né, le 16 décembre 1845. Ordonné prêtre le 7 novembre 1869, il fut successivement vicaire à Saint-Michel-en-l'Herm (20 mars 1870), à Saint-Hilaire-de-Loulay (2 janvier 1871), à Challans (11 octobre 1879) ; puis curé de Saint-Sigismond (13 août 1882).

(4) « Le travail a coûté 4.500 francs, dont 2.400 fournis par la commune, 1.200, par la fabrique et 900, par le Conseil général ».

(5) Voir le compte-rendu dans la *Semaine Catholique* (n° du 14 janvier 1893, p. 32-33). « Chaque soir l'église était comble et, ce qui était beau, c'était de voir toujours au premier rang, cette masse d'homme qui enlevait les cantiques avec un entrain admirable... Le nombre exact des communions a été de 1.163, sur une population de 1.714 habitants. Plus de 800 personnes — à la messe de minuit — se sont approchées de la sainte Table. Il y eut plus de 200 retours ».

rinière (1). En 1900, une autre croix — relevée par les habitants de la Frandieu — fut bénite par M. le curé Michaud. Une allocutions fut prononcée par un ancien vicaire de Barbâtre — M. l'abbé Sestre — alors aumônier de la prison, à la Roche-sur-Yon (2).

L'année suivante (10 août 1902), M. Michaud fut nommé curé d'Ardelay (3).

M. l'abbé Louis CHARBONNEAU le remplaça à Barbâtre.

Au cours des six années qu'il passa à Barbâtre, M. Charbonneau (4) se plut à continuer l'ornementation de l'église ; il remplaça l'ancien chemin de croix par un autre en terre cuite (1903) ; il bénit, en 1903, une statue de S. Antoine de Padoue. Il connut aussi de tristes événements : en 1904, l'école communale de filles, dirigée par les Sœurs de Mormaison, fut laïcisée ; en 1906 — le 24 février, à 10 heures du matin — se déroula l'odieuse scène de « l'inventaire ».

M. Charbonneau quitta Barbâtre en novembre 1908 pour aller à Sainte-Avaugourd ; il fut ensuite nommé chapelain à l'école Saint-Joseph des Sables (août 1930). Il est décédé le 2 janvier 1939.

Les curés qui lui ont succédé à Barbâtre sont encore vivants — sauf M. Marie MAUDET, décédé le 1er septembre 1941 (5). Au nom des Barbatrins, qui ont bénéficié de

---

(1) « Une superbe croix, surmontée d'un Christ magnifique, don généreux d'une personne chrétienne de la paroisse, fut transportée — par escouades de trente — sur les épaules de 400 hommes, au chant des cantiques. En moins d'une demi-heure le but — situé à une demi-lieu — fut atteint. Tous les prêtres de l'île assistaient à cette cérémonie ».

(2) En 1901, le recensement accusa 494 maisons et 1.722 habitants.

(3) En juin 1913, il se retira à la Châtaigneraie ; puis à Pouzauges, où il décéda le 3 février 1925.

(4) Né, aux Sable-d'Olonne, le 27 août 1863 ; ordonné prêtre le 17 décembre 1867 ; vicaire aux Lucs (janvier 1888) et à Saint-Jean-de-Monts (décembre 1892) ; curé de Thiré (septembre 1896) ; de Barbâtre (24 août 1902).

(5) Né à Mesnard-la-Barotière, le 11 juillet 1873 ; ordonné prêtre le 29 juin 1899 ; vicaire à Talmont (juillet 1899), puis à Nalliers (mars 1905) ; curé de Xanton-Chassenon (novem-

leur zèle — ainsi qu'à celui qui est actuellement leur pasteur — nous souhaitons de vivre de longues années encore. Nous nous bornons à mentionner leurs noms et les dates de leur séjour à Barbâtre : M. le chanoine Henri GOUPIL (du 8 novembre 1908 au 16 février 1913 (1). MM. Maximin RABALLAND (du 29 juillet 1926 au 10 mai 1933) ; René SIGOGNEAU (mai 1933-août 1836) ; Louis PHELIPPEAU (août 1936-septembre 1941) (2) ; Joseph BOUDAUD (depuis sept. 1941) (3).

---

bre 1909) ; de Barbâtre (février 1913-juillet 1926 ; de la Tardière (juillet 1926).

(1) Né, le 31 octobre 1874, à Saint-Hilaire-de-Loulay ; ordonné prêtre le 23 décembre 1899 ; directeur au Grand Séminaire de Périgueux ; vicaire à Luçon (novembre 1905) ; curé de Barbâtre (1908) ; de Saint-Denis-la-Chevasse (janvier 1913) ; curé-doyen de Challans (mars 1922) ; retiré à Pouzauges (1944).

(2) Le 31 août 1837, Mgr Garnier — évêque de Luçon — a béni trois nouvelles cloches. Les anciens curés de Barbâtre assistaient à la cérémonie.

(3) En plus des prêtres originaires de Barbâtre, que nous avons déjà signalés, citons encore MM. Baranger, Fouasson et Rédois.

— Jacques-Pierre *Baranger*, né le 25 mars 1805 ; ordonné prêtre le 21 mai 1828, vicaire au Poiré, desservant de la Jaudonnière, de Curzon, vicaire à Saint-Jean-de-Monts, puis (1840) vicaire à l'Ile-d'Yeu...

— Alexandre *Fouasson*, (1826-1893), né le 6 avril 1826 ; ordonné prêtre le 30 janvier 1853 ; vicaire à Venansault, à Saint-Philbert-de-Bouaine, à Challans (1855) ; curé de Saint-Maixent-sur-Vie (1860-1867), décédé à Saint-Fulgent.

— Charles Benonie *Rédois* (1835-1891).

On lit dans la *Semaine Catholique*, du 12 décembre 1891 : « On nous signale la mort d'un de nos compatriotes, décédé à Rome dans le mois de septembre, M. Rédois, né à Barbâtre, le 7 octobre 1835. Il fut ordonné prêtre le 15 juin 1867, partit de Nantes pour Rome le 10 octobre 1868. Il conquit le grade de licencié aux facultés romaines le 2 août 1870, et celui de docteur le 7 août 1871. Il est mort le 2 septembre 1891, avec des sentiments de vraie piété, assisté par un prêtre de Saint-Louis-des-Français. Il était estimé et travaillait beaucoup ; il venait de publier un *Mois du Rosaire* en italien dont le Pape avait voulu voir les épreuves. Il avait fait une *grammaire italienne*, pour enseigner les éléments de la langue française.

NOTES COMPLEMENTAIRES
SUR LES ANCIENS CURES DE BARBATRE

(Communiquées par M. le Dr J. Rousseau)

Pages 108-109.

1635 (12 juillet) : Isaïe Le Blais, *vicaire de Barbâtre*, est parrain à N.-D.-de-Monts.

1660-1663.

François Baud, *curé de S. Nicolas de Barbâtre*, est parrain — le 3 juin 1660 — de Michel-François du Vau, fils de Michel (apothicaire) et de Judith Le Breton.

Le 1er mai 1663, il est parrain de Marie-Judith, sœur du précédent.

Pages 109-110.

Mre Rousse, *curé de Barbâtre*, est indiqué dans l'Armorial de d'Hozier (1701, p. 129, n° 432) comme portant « de sable à trois *roues* d'or mal ordonnées ».

Le religieux dominicain cité p. 110 (note 1) se nommait effectivement *Brillouet* et non *Brillonet*.

Page 111.

L'acte de fondation de la chapelle de *l'Epine* (cf. p. 111, note 1), daté du 17 mai 1700, mentionne « Messire *André* Commart, prestre, cure de S. Nicolas de Barbâtre ». (Voir *Echos de S. Filibert*, p. 1115, et ci-dessus, p. 109, note 3).

Mre P. Auger, curé de B., est encore cité, à N.-D.-de-Monts, le *28 avril 1713*.

Page 124 (note 5).

M. André Gergaud est né le 24 avril 1740 et non *1749*.

Page 128 (note 1).

M. Le Roy, vicaire de Beauvoir de 1814 à 1816, échangea son poste avec M. Sidoli ; il fut vicaire de Noir-

moutier (1816-1818) avant de devenir curé de Barbâtre (8 août 1818).

N.-B. — A propos de l'école de garçons dont il est parlé p. 133 (note 6), voici la liste « des enfants indigents qui pourraient fréquenter gratuitement l'école pendant l'année 1859 ; liste dressée — conformément à l'article 45 de la loi du 15 mars 1850 — par M. le Maire et M. le Curé » : Vairé Charles ; Commard Charles ; Semelin François ; Morice Jean ; Charrier Aimé ; Souzeau Joseph ; Vairé Louis ; Charruau Louis ; Thaé François ; Fradet Pierre ; Thibaud Michel ; Palvadeau Pierre ; Lesnard Jean-Louis ; Leroy Pierre.

LE SEMINAIRE DE LUÇON ET LA COMPAGNIE DE JESUS (1)

Pendant plus d'un demi-siècle (1701-1758) les religieux de la Compagnie de Jésus ont assumé la direction du Séminaire de Luçon. Appelés par un évêque inquiet des progrès que le jansénisme faisait dans son diocèse, ils durent se retirer sur les injonctions d'un autre évêque dont les tendances, nettement jansénistes, s'accommodaient mal de leur influence et de leur activité. Cette double mesure — tout à l'honneur de ceux qui en furent les bénéficiaires et les victimes — s'accompagna de diverses péripéties, de faits assez complexes, qu'il convient de placer dans leur cadre et d'expliquer.

Pour quels motifs et en quelles circonstances les Jésuites furent introduits à Luçon durant l'épiscopat de

---

(1) Cette étude — qui nous avait été demandée par le R. P. Delattre, archiviste de la Province de Champagne, et qui doit paraître dans le *Répertoire topo-bibliographique*, publié par les quatre provinces sous le titre : *les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles (1540-1940)* — nous a paru susceptible d'intéresser les lecteurs des *Archives du diocèse de Luçon*.

C'est pourquoi, sur le conseil même du P. Delattre, nous jugeons opportun de la publier ici, étayée — nous n'osons dire enrichie — de nombreuses notes qui n'eussent pas été à leur place dans le *Répertoire*.

Déjà M. l'abbé H. Maisonneuve — actuellement professeur aux « Facultés catholiques » de Lille — avait eu la même pensée en publiant dans la *Revue du Bas-Poitou* (année 1940, pp. 201-215 et 284-309) son travail sur l'*Ancien collège des Jésuites de Fontenay-le-Comte*.

En attendant plus et mieux (il est permis de l'espérer), qu'on veuille bien trouver en ces quelques pages une esquisse sommaire et partielle — un chapitre — de l'histoire de notre Séminaire, qui fut, dans l'ancienne France, l'un des premiers à naître (1611) et, au sortir de la Révolution, le premier à ressusciter.

Mgr de Lescure (1699-1723) ; quelle fut, sous leur impulsion, la vie du Séminaire au cours de cette période ; enfin, à la suite de quels démêlés avec Monseigneur de Verthamon (1737-1758) ils furent contraints de quitter le diocèse : telles sont les trois questions que nous nous proposons de traiter succintement dans cet article, en renvoyant, pour certains détails, aux sources — manuscrites ou imprimées — auxquelles nous avons puisé.

I

C'est en juin 1699, que Jean-François SALGUES (de Valderiès) DE LESCURE (2) — vicaire général d'Albi — suc-

(2) *Salgues* était le nom patronymique de la famille de Lescure, *Valdériès*, un titre de puîné.

La maison de Lescure portait : « Ecartelé au premier et au quatre d'or au lion d'azur, au deux et au trois de gueules au lion d'or, entouré de douze besants d'or ». Attiré par l'évêque de Luçon, un de ses neveux, Alphonse de Lescure, vint se fixer en Bas-Poitou. Le 14 février 1714, il épousa, au château de Puyguyon (paroisse de Cerizay) Henriette-Elisabeth de Granges de Surgères, fille de François de Granges de Surgères, marquis de Puyguyon-la Flocellière. lieutenant général des armées du Roi. Il hérita de son oncle la baronnie du Gué-Sainte-Flaive. Louis-Marie de Lescure — général vendéen, le *Saint du Poitou* — fut le dernier descendant de cette branche.

Le futur évêque de Luçon — né en 1644 au château de Lescure, près d'Albi — était fils du baron N. de Lescure et d'Anne de Caylus. Il avait fait ses études au collège de la ville voisine, tenue par les Jésuites, puis au Séminaire de Saint-Sulpice (1660) où il connut le futur évêque de la Rochelle, Etienne de Champflour. Il reçut la tonsure des mains de l'archevêque d'Albi, Gaspard Daillon du Lude, arrière-petit-neveu de René Daillon du Lude, 22e évêque de Luçon (1552-1563). Il obtint le doctorat en théologie, le 17 mai 1774. Ordonné prêtre il devint successivement supérieur de la Communauté du Mont-Valérien et chef d'une mission pour la conversion des Calvinistes de la région cevenole. Rappelé à Albi par son archevêque (Mgr de la Berchère), il fut tout à la fois théologal, pénitencier et vicaire général. C'est le 6 juin 1699 qu'il fut nommé par le roi, évêque de Luçon. Il fut sacré — le 8 novembre, nous dit son biographe — à Paris et prit possession de son siège le 12 décembre. Entre temps

céda à Henri de Barillon, décédé (à Paris) le 6 mai précédent (3).

Formé par les Jésuites et les Sulpiciens, ancien missionnaire — il avait travaillé dans les Cévennes à la conversion des Calvinistes — plein de zèle et d'activité, le nouvel évêque arrivait à Luçon quelque peu prévenu contre son prédécesseur, élevé à l'Oratoire et peu favorable aux Jésuites auxquels il n'avait pas cru devoir permettre l'accès de son diocèse (4).

---

il avait reçu les compliments du chapitre de Luçon. (Voir sa réponse dans l'*Histoire... des évêques de Luçon*, par A.-D. de la Fontenelle, p. 640).

(3) Il s'était rendu à Paris pour subir « l'opération de la pierre ». Elle eut lieu le 5 mai. « Il la soutint (dit Mgr de Beauregard) avec beaucoup de courage ; mais le soir son état devint désespéré et le 5 mai, vers les cinq heures du matin, il expira doucement entre les bras du curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, de M. Dubois, archidiacre de Luçon, son grand vicaire et son ami, de M. Dugast, grand chantre, et de M. Aubry, son secrétaire ».

Henri de Barrillon était né, le 4 mars 1639, au château d'Amboise, où sa mère, Bonne de Fayet, était venue s'enfermer avec son mari, Jacques de Barrillon, conseiller et président aux enquêtes, détenu pour des raisons politiques, par ordre de Richelieu. Sa famille était originaire de la Haute-Auvergne et comptait dans son ascendance le chancelier du Prat. Destiné, en qualité de cadet, à l'ordre de Malte, il commença ses études chez les Oratoriens à Juilly et vint les achever, à Paris, au collège des Grassins. Il suivit ensuite les cours de théologie de la Sorbonne et passa sa thèse, le 19 novembre 1664, avec un véritable éclat. Sur son long et fécond épiscopat à Luçon où il succéda (1671) à Nicolas Colbert, « qui l'avait désigné au ministre, son frère, comme *le sujet qui convenait* », voir La Fontenelle (*loc cit.*, p. 539-636), du Tressay : *Histoire des moines et des évêques de Luçon* (III, p. 51-136). Ce dernier lui a reproché ses relations et ses tendances jansénistes. Le R. P. Ingold (*Sem. cathol. de Luçon* 1884) a soutenu la thèse opposée. Il fut l'ami de Le Camus (évêque de Grenoble et cardinal), de l'abbé de Rancé, de du Hamel, etc.

(4) Voir Urbain et Lévêque : *Correspondance*, t. XIII, p. 39, (note sur Mgr de Lescure) ; et La Fontenelle, *loc. c.*, p. 660.

De fait les PP. Jésuites — qui s'étaient installés en 1636, à Fontenay, non sans y rencontrer une certaine opposition,

Au risque d'indisposer plusieurs membres du Chapître (5), Mgr de Lescure se hâta de les accueillir. L'un d'eux, invité à prêcher le Carême à la cathédrale, se permit certaines réflexions qui furent jugées provocan-

---

surtout de la part des calvinistes, témoin la *réclamation* adressée, le 12 octobre 1635 au Conseil privé, par 500 habitants, dont l'historien J. Besly, qui n'était pas protestant — joignaient à l'enseignement la prédication et les missions et travaillaient avec zèle, dans le diocèse de la Rochelle, à la conversion des hérétiques. Mgr de Barrillon « avait toujours repoussé leurs offres » ; il réserva un meilleur accueil à l'abbé de la Mothe-Salignac (Fénelon) et à l'abbé Fleury, qui obtinrent, en Bas-Poitou et en Saintonge, de réels succès. « Les huguenots — disait le jeune missionnaire dans une lettre à Seignelay — ne cessent de nous répéter : Nous serions volontiers d'accord avec vous, mais vous n'êtes ici qu'en passant ; c'est ce qui les empêche de s'attacher à nous... » Dans sa correspondance, Fénelon plaisante parfois les « bons pères » ; mais nous n'y trouvons point les réflexions désobligeantes que lui attribue La Fontenelle (*loc. cit.* p. 597). Plus loin, le même auteur — encore qu'il leur fût peu favorable — reconnaît qu'ils « parvinrent à rendre au catholicisme un certain nombre de protestants ». (p. 662).

(5) Le chapitre de Luçon comprenait douze dignitaires (dont le doyen, les 3 archidiacres, le chantre, le sous-doyen et le sous-chantre, le chancelier, les quatres prévôts) ; trente chanoines (ordinaires ou prébendés, y compris le théologal et le titulaire de la *préceptorie)*.

« Le chapitre de la Cathédrale — écrit Mgr de Beauregard, dans sa notice sur Mgr de Barrillon — fut rempli d'ecclésiastiques savants et vertueux. On citera à jamais les noms de MM. Froment, doyen ; Dubos, d'abord archidiacre, puis successeur de M. Froment ; M. Gaitte, M. Vausse, M. de Butigny, même M. Dupuy, théologal et archidiacre, qui, par des opinions singulières, ternit depuis, sous Mgr de Lescure, la haute opinion qu'il avait donnée de ses talents » (Cité par La Fontenelle ; *loc. cit.*, p. 566).

Ailleurs il parle de MM. Louis (rédacteur des *conférences* de Luçon) de Hillerin, Allement, Vallette, du Tastel, Rampillon, de Bois-David (grand archidiacre, qui mourut de la « fièvre pourpre » en 1686), Dugast, Aubry, Sauzeau, Picard, etc. La plupart vivaient encore en 1700. A n'en pas douter plusieurs avaient des tendances assez nettement jansénistes. Nous parlerons plus loin de quelques-uns d'entre eux.

tes (6) et vertement relevées par le théologal Germain Du Puy, archidiacre d'Aizenay, ancien vicaire général de Mgr de Barrillon (7). La riposte ne tarda guère : le théo-

(6) Voir La Fontenelle : *loc. cit.*, p. 645. « On prétend que l'un des premiers qui prêcha dans la ville épiscopale, commença son sermon par ces mots : « Maintenant qu'il est permis de dire la vérité ». Toujours est-il que le théologal, l'abbé Dupuy, archidiacre, fut fort irrité des expressions employées par le prédicateur jésuite et l'attaqua en chaire ».

(7) « Germain Du Puy, né à Paris, vers 1651, d'Absalon Du Puy et d'Anne Carré, entra à l'Oratoire, le 27 septembre 1675, après avoir fait ses humanités chez les Jésuites, au collège de Clermont, sa philosophie au collége de la Marche et trois années de théologie en Sorbonne. Il fut d'abord curé de Chastres (aujourd'hui Arpajon, S.-et-O.), de 1685 à 1689, puis chanoine de Saint-Jacques de l'Hôpital, à Paris, et se livra avec succès à la prédication. Barrillon lui ayant offert un archidiaconat et la chaire théologale de son Eglise. Du Puy se rendit à Luçon et résida dans cette ville jusqu'à ce que, ayant été frappé d'apoplexie, il se retira chez les Oratoriens de Niort, où il mourut en 1713. C'est du moins ce que dit Moreri ; mais les registres de l'Oratoire font mourir Du Puy à Luçon, le 1er janvier 1712 ».

C'est lui qui rédigea en partie les *Conférences du diocèse de Luçon* et qui prononça l'oraison funèbre de Barrillon le 29 juillet 1699, au service solennel que le Chapitre fit lors de la réception de son cœur (Paris, 1704, in-4°). Il avait l'esprit vif et enjoué et, à ses heures, s'exerçait à rimer. C'est ainsi qu'il fit la traduction de certaines pièces de Santeul, insérée dans les œuvres de ce prêtre.

Il tourna en ridicule les adversaires du jansénisme dans la *Relation des assemblées extraordinaires de la Faculté de théologie d'Asnières, établie dans la ville d'Onopolis, sur la rivière d'Amathie, entre les diocèses de Luçon et de la Rochelle contre le jansénisme.*

A cet opuscule on a joint, du même auteur : *Conseil tenu par les confesseurs interdits de la Maison professe des Jésuites de Paris,* en vers burlesques.

Il a donné aussi un *Catéchisme en vers sur les sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie.* (Dijon, 1690). — *Dictionnaire* de Moreri (Supplément). — *Nécrologe* de Cerveau, t. I, p. 28. De Courcelles : *Hist. généalogique* des pairs de France (Paris 1822). Archives nationales M. M. 607 et 609. — *Bibl. nat.*, fr. 8.622, fol. 76. — J. M. Alliot : les *Curés d'Arpajon* (1889, in-12, p. 39 et suiv.). — Du Tressay : *Hist. des moines*

logal, ayant émis en chaire quelques propositions présumées suspectes de jansénisme, se vit censuré par l'autorité épiscopale (8). Bossuet, invité à trancher le débat, donna raison à Mgr de Lescure, tout en lui conseillant la prudence et la modération (9). Ainsi fut clos l'inci-

---

et des évêques de Luçon, t. III passim. — A.-D. de la Fontenelle : *Hist. du monastère et des évêques de Luçon* (Paris 1847). Dans une note Dugast-Matifeux dit que le père de l'archidacire, « seigneur de Rochefort, mourut, à Montaigu, où il habitait depuis 8 mois, le 10 février 1702, à l'âge de 80 ans ». Voir Urbain et Lévêque : *Correspondance de Bossuet*, t. XIII, p. 55.

(8) *Censure de quelques propositions qu'on a soutenues dans l'Evêché de Luçon.* Voir le texte (donné à Luçon le 18 mars 1701) dans La Fontenelle : *loc. cit.* (p. 646-647). Cf. du Tressay (*op cit.*, t. III, p. 144) ; Urbain et Lévêque *Correspondance* (t. XIII. p. 83-85).

(9) Urb. et Lévêque : *loc. cit.*, t. XIII, lettres n° 2059 (p. 41) ; 2066 (p. 55) ; 2067 et 2068 (du 19 avril). — A.-D. de La Fontenelle : *loc. cit.*, p. 647-659).

Extraits de la lettre du 19 avril au théologal : «... La mesure est très juste, très précise, très modérée, et dans votre protestation, vous promettez d'y souscrire... Je vois que vous avez déféré à l'interdit de votre prélat, en quoi je vous loue ; et je dois seulement vous dire que personne n'approuve ici la réponse que vous lui fîtes sur l'*excommunication injuste*, dont vous devez lui demander pardon... Vous devez aussi renoncer à défendre le diocèse qu'on n'attaque pas, et la mémoire de feu Monseigneur de Luçon, à laquelle vous faites tort, en supposant qu'on l'attaque... »

Extraits de la lettre — du 19 avril — à Mgr de Barrilon : « ...J'espère qu'en suivant mes conseils, comme il me le promet, il suivra en même temps vos ordres et satisfera à son devoir envers vous... Je n'y vois qu'une seule difficulté, c'est la rétractation expresse que vous semblez à présent vouloir exiger, avec l'aveu d'avoir enseigné les propositions. Mais j'ose vous représenter avec respect que cela ne paraît pas nécessaire, la vérité ayant, sans cela, victoire entière et votre censure son plein et entier effet... C'est aussi le moyen de fermer la bouche à ceux qui répandent votre opposition aux habiles gens que votre saint et savant prédécesseur avait appelés et dont il est mort content... Je ne puis vous dissimuler qu'on a publié que vous aviez même souffert que l'on attaquât sa mémoire en votre présence, encore que nous eussions tous ce prélat en vénération...

Le Gérant : H. Rezeau.